

**1626 - Joseph Bouillerot - Trésor de l'histoire
générale de notre temps - BSB Munich**

NOSTRE TEMPS. 395

En parant d'un blaudu d'Albi. 1540
ma s'il y auroit des saiffans de pays
D'auç & que nous pourrions la four-
nir de pain, adu que le Roy n'est
Longueville ne le fuyroit en chemin.
Ce qui le pouuoit faire entre-
prendre. Mais je ne fong d'y
donner ordonnance. On me dit.

Le Roy qu'il fut aurre à Dines. Sa
sentence. Mais par une ingratie d'Albi. 1540
je ne suis la lecture dui il eût fait
mention d'auç. Mais je felle dui que celle
de la Royne. Mais le contraindre d'auç
qu'il ne puisse aller en France. Mais
Paris. En ce point de temps de la maine de
qu'il y a la guerre de la Royne. Mais
de la guerre de la Royne. Mais de la
dame. Mais de la Royne. Mais de la
entendre. Mais de la Royne. Mais de la
conten-
tance.

D'auç & de même les Bayers, qui
sont de la Royne. Mais de la Royne.
Aussi donner auides les Deputes du
fuynt que la Majesté auides en ne pre-
d'auç la lecture de la Royne. Mais de la
fautes Deputes d'auç & commanda auz
fautes Deputes d'auç la fufue De-
T